

ANNEXE 9.2

Module de Cartographie des risques

Identification de l'association

Dénomination :

Adresse :

N° d'agrément :

Conclusion de l'analyse de risque par pilier

Pilier juridique :	Niveau de risque faible sur le pilier n° 1
Pilier comptabilité :	Niveau de risque faible sur le pilier n° 2
Pilier aaj :	Niveau de risque faible sur le pilier n° 3
Pilier contrôle interne :	Attention niveau de risque élevé sur pilier n° 4

Conclusion générale

A choisir : **L'entité doit faire l'objet d'un contrôle annuel approfondie semestriel**
L'entité peut être exempté du contrôle annuel approfondie semestriel

Pilier n° 1 : Aspects Juridiques

	Risque	Probabilité de survenance?	Impact ?	Total
1)	L'ASBL n'a pas déposé ces comptes annuels au greffe ou à la BNB pour les 3 dernières années?	1,00	3,00	3,00
2)	Les publications au moniteur belge des membres de l'AG et du conseil d'administration ne sont pas à jour?	1,00	1,00	1,00
3)	Les statuts de l'association ne sont pas à jour?	1,00	2,00	2,00
4)	L'association n'a pas établi son budget pour l'exercice comptable suivant?	1,00	2,00	2,00
5)	L'association ne tient pas les PV de CA et AG à jour et ce en version signée?	1,00	1,00	1,00
			$\Sigma =$	9,00

Appréciation du risque sur le Pillier Juridique :

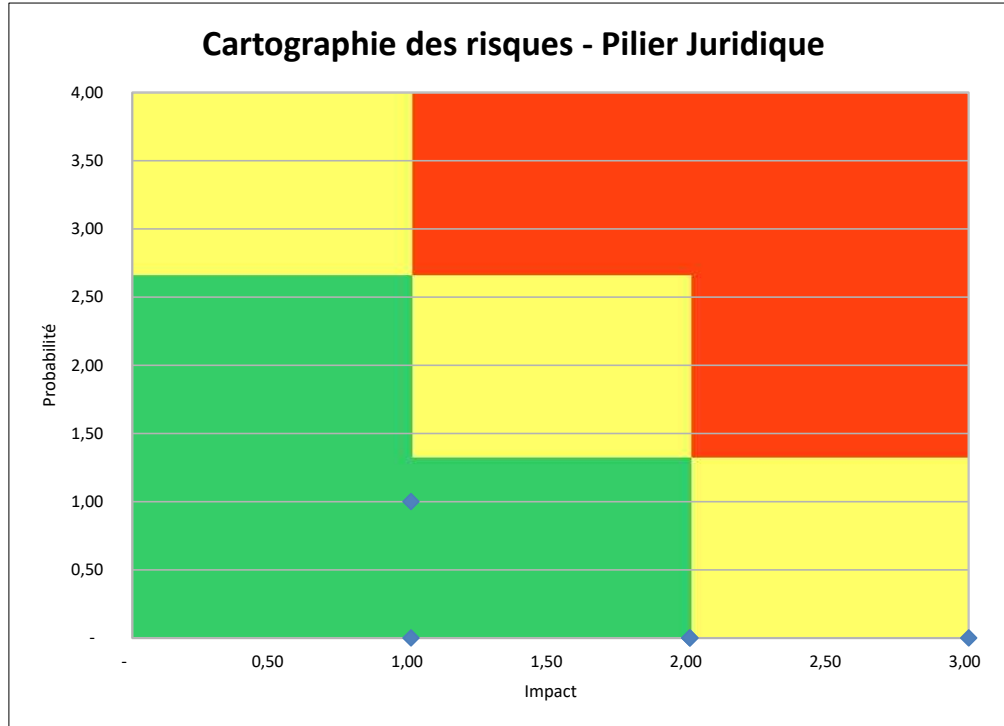
Niveau de risque faible sur le pilier n° 1

Probabilité de survenance du risque au sein de l'association - réponses :

- 0 = jamais
- 1 = rarement
- 2 = régulièrement
- 3 = souvent

Impact dommageable sur l'association - réponses :

- 1 = impact faible
- 2 = impact modéré
- 3 = impact élevé



N° du risque	P	I
Risque n° 1	-	3,00
Risque n° 2	-	1,00
Risque n° 3	-	2,00
Risque n° 4	-	2,00
Risque n° 5	1,00	1,00

Pilier n° 2 : Aspects mission de contrôle Expert Comptable/Réviseur d'entreprises

	Risque	Probabilité de survenance?	Impact ?	Total
1)	Application incorrecte du PCMN?	1,00	1,00	1,00
2)	Les différentes rubrique du bilan ne sont pas fondées sur des documents probants?	1,00	3,00	3,00
3)	Les dépenses de personnel et leur concordance avec les relevés établis pour l'ONSS et le PP n'est pas assuré?	1,00	3,00	3,00
4)	Le résultat de l'exercice comptable ne peut être vérifié de manière probante?	1,00	3,00	3,00
				Σ = 10,00

Appréciation du risque sur le Pillier Juridique :

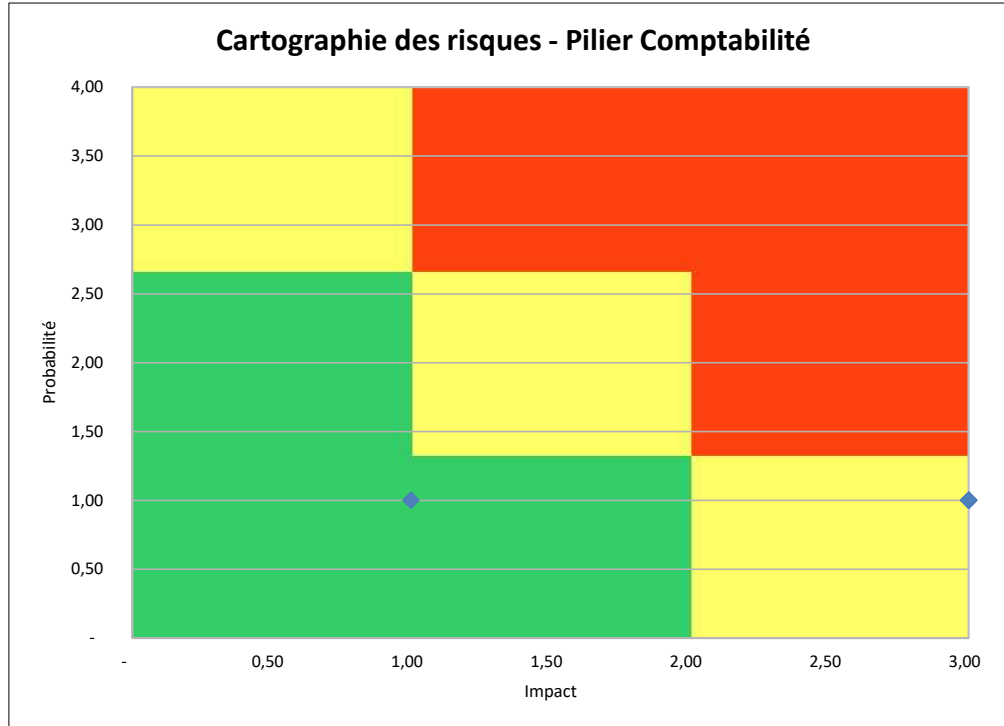
Niveau de risque faible sur le pilier n° 2

Probabilité de survenance du risque au sein de l'association - réponses :

- 0 = jamais
- 1 = rarement
- 2 = régulièrement
- 3 = souvent

Impact dommageable sur l'association - réponses :

- 1 = impact faible
- 2 = impact modéré
- 3 = impact élevé



N° du risque	P	I
Risque n° 1	1,00	1,00
Risque n° 2	1,00	3,00
Risque n° 3	1,00	3,00
Risque n° 4	1,00	3,00

Pilier n° 3 : Aspects AAJ

	Risque	Probabilité de survenance?	Impact ?	Total
1)	L'ASBL ne respecte pas les quotas d'heures minimum?	1,00	3,00	3,00
2)	L'ASBL ne disposent pas de journées de présences en suffisance? (risque de retrait de l'agrément)	1,00	3,00	3,00
3)	L'ASBL dispose d'un nombre trop important de personnel hors cadre eu égard aux fonds propres dont l'association dispose? (risque de discontinuité)	1,00	3,00	3,00
4)	L'ASBL ne respecte l'article 30 de l'AC du 15 mars 1999 relatif à la gestion séparée par type de subvention autre que AAJ?	1,00	3,00	3,00
5)	Les reports triennaux, affectation provisoire et définitive, sont mal présentés et/ou comptabilisés ?	1,00	2,00	2,00
6)	L'association n'a pas communiqué en temps et heures les annexes électroniques à l'inspection comptable?	1,00	2,00	2,00
7)	L'association n'a pas complété l'E-Adaptation pour le dernier exercice écoulé?	1,00	2,00	2,00
8)	L'association n'a pas documenté de manière adéquate auprès de l'AAJ les nouvelles entrées de personnel ? (diplomes)	1,00	2,00	2,00
Σ =				20,00

Appréciation du risque sur le Pillier AAJ :

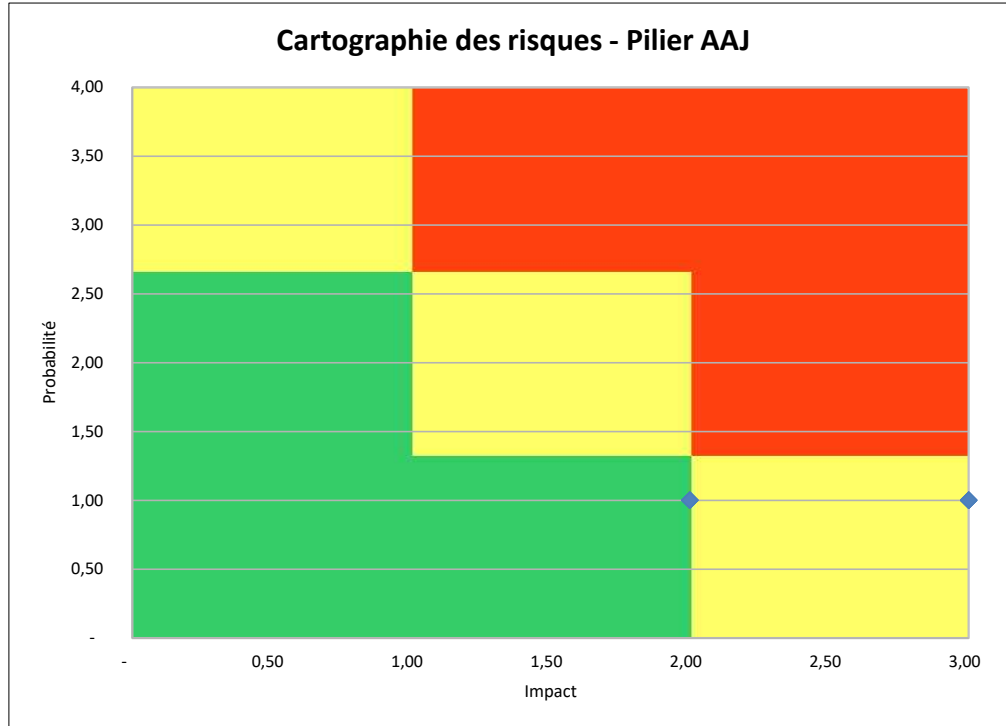
Niveau de risque faible sur le pilier n° 3

Probabilité de survenance du risque au sein de l'association - réponses :

- 0 = jamais
- 1 = rarement
- 2 = régulièrement
- 3 = souvent

Impact dommageable sur l'association - réponses :

- 1 = impact faible
- 2 = impact modéré
- 3 = impact élevé



N° du risque	P	I
Risque n° 1	1,00	3,00
Risque n° 2	1,00	3,00
Risque n° 3	1,00	3,00
Risque n° 4	1,00	3,00
Risque n° 5	1,00	2,00
Risque n° 6	1,00	2,00
Risque n° 7	1,00	2,00
Risque n° 8	1,00	2,00

Pilier n° 4 : Aspects Contrôle interne

	Risque	Probabilité de survenance?	Impact ?	Total
1)	L'ASBL ne dispose pas de procédures internes efficaces en matière d'approbation des achats au niveau du cycle des achats?	1,00	3,00	3,00
2)	L'ASBL ne dispose pas de procédures internes efficaces en matière d'approbation des paiements au niveau du cycle de la trésorerie?	1,00	3,00	3,00
3)	Le cycle du personnel présente des lacunes au niveau du contrôle interne?	1,00	3,00	3,00
4)	La tenue de la comptabilité n'est pas exercée par des personnes compétentes?	1,00	3,00	3,00
5)	Les pouvoirs de signatures auprès des institutions financières ne sont pas à jour?	1,00	2,00	2,00
6)	Il subsiste des problèmes de séparations de fonction au sein de l'association?	1,00	2,00	2,00
7)	Il n'existe pas de règlement de travail intérieur?	1,00	1,00	1,00
8)	La direction de l'association outrepassé les règles de contrôles internes?	3,00	2,00	6,00
			$\Sigma =$	23,00

Appréciation du risque sur le Contrôle Interne :

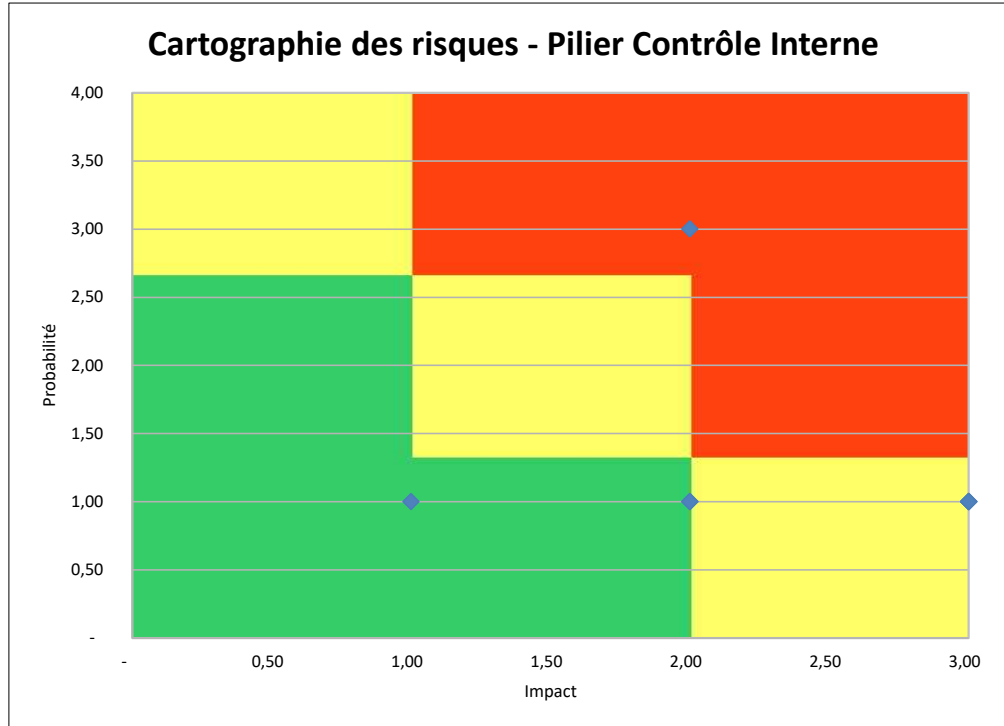
Attention niveau de risque élevé sur pilier n° 4

Probabilité de survenance du risque au sein de l'association - réponses :

- 0 = jamais
- 1 = rarement
- 2 = régulièrement
- 3 = souvent

Impact dommageable sur l'association - réponses :

- 1 = impact faible
- 2 = impact modéré
- 3 = impact élevé



N° du risque	P	I
Risque n° 1	1,00	3,00
Risque n° 2	1,00	3,00
Risque n° 3	1,00	3,00
Risque n° 4	1,00	3,00
Risque n° 5	1,00	2,00
Risque n° 6	1,00	2,00
Risque n° 7	1,00	1,00
Risque n° 8	3,00	2,00